

# FORMULAIRE TR-1 BE

## PART I

### 1) Statut de la notification

Définitive

### 2) Emetteur

Nom SOFTIMAT  
Numéro d'identification 0421-846-862

### 3) Motif de la notification

Conclusion ou modification d'un accord d'action de concert

### 4) Notification par

Des personnes agissant de concert qui ont conclu un accord portant sur l'exercice de leurs droits de vote, en vue de mener une politique commune durable  
Des personnes agissant de concert qui ont conclu un accord visant à obtenir le contrôle, à faire échouer une offre ou à maintenir le contrôle

### 5) Personne(s) tenue(s) à notification

Nom (& forme juridique pour les personnes morales)	Adresse (pour les personnes morales)
Bernard Lescot	
Jean-Claude Logé	
Philippe Logé	
Isabelle Logé	
Nicolas Logé	
Pierre Herpain	

### 6) Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom (& forme juridique pour les personnes morales)	Adresse (pour les personnes morales)

**Veillez compléter "part II" pour les coordonnées des personnes visées aux points 5 et 6**

**Cliquez**

### 7) Date de dépassement de seuil

10/07/2014 (DD/MM/YYYY)

### 8) Seuil franchi (en %)

35

**Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum, il vous est loisible de ne pas donner de données chiffrées au point 10**

### 9) Dénominateur

6.300.946

**Veillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails**

10) Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Détenteurs de droits de vote					
Bernard Lescot	1.330.100	1.330.100	0	21,11%	0,00%
Jean-Claude Logé	730.100	0	0	0,00%	0,00%
Philippe Logé	200.000	200.000	0	3,17%	0,00%
Isabelle Logé	200.000	200.000	0	3,17%	0,00%
Nicolas Logé	200.000	200.000	0	3,17%	0,00%
Pierre Herpain	180.000	180.000	0	2,86%	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>2110100</b>	<b>0</b>	<b>33,49%</b>	<b>0,00%</b>

**Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs. Ajouter les sous-totaux puis terminer par les détenteurs seuls. Les totaux, les "sous-totaux" et les % seront mis à jour après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous**

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction				
Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote
<b>TOTAL</b>		(par rapport à toutes les dates d'échéance)		<b>0</b>	<b>0,00%</b>

**Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous**

<b>TOTAL (Droits de vote &amp; Instruments financiers assimilés)</b>	# de droits de vote	% de droits de vote
	<b>2.110.100</b>	<b>33,49%</b>

**CALCULER**

11) Chaîne des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)

Veillez décrire ici ou joindre le schéma en annexe à votre envoi

12) En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG

Détenteur  cessera de détenir/détiendra à nouveau  0 droits de vote à partir du

### 13) Information supplémentaire

A) Obligations convertibles et droits à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis détenus					
Détenteur	Type d'instrument financier	Date d'échéance (DD/MM/YYYY)	Date ou délai d'exercice ou de conversion	Nombre	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice ou de conversion de l'instrument

B) Actions sans droit de vote	
Détenteur	Nombre



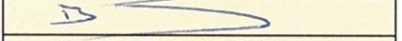
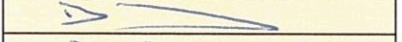



C) Remarques

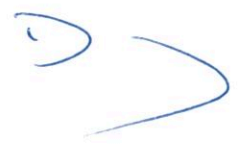
Fait à

Le  (DD/MM/YYYY)

Nom & qualité

Bernard Lescot
Jean-Claude Logé
Philippe Logé
Isabelle Logé
Nicolas Logé
Pierre Herpain

Signature	
Signature	
Signature	
Signature	
Signature	
Signature	
Signature	





## FORMULAIRE TR-1 BE PART II

### Personnes soumises à notification

<i>Nom (et forme juridique pour les personnes morales)</i>	<i>Adresse (siège social pour les personnes morales)</i>	<i>téléphone</i>	<i>email</i>	<i>personne de contact (pour les personnes morales)</i>
Bernard Lescot	Avenue de l'Amazonie 17 à 1640 RHODE-SAINT-GENESE (BE)	02/352.83.89	bernard.lescot@softimat.com	
Jean-Claude Logé	Avenue Massenet 10 à 1190 BRUXELLES (BE)	0475/81.83.88	maryse.gits@softimat.com	
Philippe Logé	Rue Crollé 3 à 1380 LASNE (BE)	02/371.49.11	pl@allegro.be	
Isabelle Logé	Rue Crollé 9 à 1380 LASNE (BE)	0477777.93.38	isa.loge@skynet.be	
Nicolas Logé	Chemin du Margot 15 à 1380 LASNE (BE)	02/352.83.82	nicolas.loge@softimat.com	
Pierre Herpain	Avenue du Pérou 84 Bte 16 à 1000 BRUXELLES (BE)	02/374.58.10	pherpain@herpain.be	

### Mandataire

<i>Nom (et forme juridique pour les personnes morales)</i>	<i>Adresse (siège social pour les personnes morales)</i>	<i>téléphone</i>	<i>email</i>	<i>personne de contact (pour les personnes morales)</i>
SOFTIMAT S.A. représentée par SOCOMADE S.A., elle-même représentée par Bernard LESCOT	435, Chaussée de Louvain - 1380 LASNE	02/352.83.81	maryse.gits@softimat.com	Maryse GITS

### Données de facturation

<i>Nom (et forme juridique pour les personnes morales)</i>	<i>Adresse (siège social pour les personnes morales)</i>	<i>téléphone</i>	<i>email</i>	<i>personne de contact (pour les personnes morales)</i>
SOFTIMAT S.A.	435, Chaussée de Louvain - 1380 LASNE	02/352.83.81	maryse.gits@softimat.com	Maryse GITS

2

Les données à caractère personnel transmises par le biais du présent formulaire seront traitées, conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, par la FSMA, sise rue du Congrès 12-14, à 1000 Bruxelles.

La FSMA traite ces données dans le but de contrôler le respect du titre II de la loi du 2 mai 2007 et de ses arrêtés d'exécution.

Les données traitées pourront éventuellement être transmises à des tiers dans les conditions prévues aux articles 74 et 75 de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers.

Pour autant que les données traitées ne soient pas couvertes par le secret professionnel de la FSMA, les personnes physiques dont les données sont traitées disposent d'un droit d'accès et de rectification de ces données conformément aux articles 10 et 12 de la loi du 8 décembre 1992 susmentionnée.